

Arrêté de nomination du 25 JUIN 2010
au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé
de Pays de la Loire

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Pays de la Loire :

1°) Au titre du c) 1° de l'article D. 1432-15-I., représentant de l'Etat :

Monsieur Emmanuel BERTHIER, préfet de la Sarthe.

2°) Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du a) 2° de l'article D.1432-15-I. ,

- M. Dominique GUIHARD, titulaire ; Mme Géraldine FOREAU, suppléante, désignés par la confédération générale du travail ;
- M. Daniel GUHERY, titulaire ; M. Pierre-Yves TREHIN, suppléant, désignés par la confédération française démocratique du travail ;
- M. Dominique BRAGARD, titulaire ; M. Pierre LE GRIFFON, suppléant, désignés par la confédération française des travailleurs chrétiens ;
- M. Dominique THIBAUD, titulaire ; M. Michel ROBIN, suppléant, désignés par la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres.

b) Au titre du b) 2° de l'article D.1432-15-I. ,

- M. Jean-Luc JAUNATRE, titulaire ; M. Fredy BRUTEUL, suppléant, désignés par le mouvement des entreprises de France ;
- M. Henry LESAULE, titulaire ; M. Michel CAMBIER, suppléant, désignés par la confédération générale des petites et moyennes entreprises ;
- M. Gervais BARRE, titulaire ; Mme Edith LENAIN, suppléante, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

c) Au titre du c) 2° de l'article D.1432-15-I. ,
- Mme Roselyne BESNARD, titulaire ; M. Jean-Marc LOIZEAU, suppléant, désignés par la mutualité sociale agricole.

d) Au titre du d) 2° de l'article D.1432-15-I.
- M. Pierre GODET, titulaire ; M. Joël POIRIER, suppléant, désignés par le régime social des indépendants.

3°) Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du a) 3° de l'article D.1432-15-I.
- Mme Sylviane BULTEAU, titulaire ; Mme Nicole GUERIN, suppléante désignées par le président du conseil régional.

b) Au titre du b) 3° de l'article D.1432-15-I.
- M. Gérard MAUDUIT, titulaire ; M. Jean ARTHUIS, suppléant ; M. Christophe BECHU, titulaire, M. Roland du LUART, suppléant, désignés par l'assemblée des départements de France.

4°) Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre du a) 4° de l'article D.1432-15-I.
- Mme Françoise ANTONINI, titulaire ;
- M. Gérard ALLARD, suppléant.

b) Au titre du b) 4° de l'article D.1432-15-I.
- M. André BOSSARD, titulaire ;
- M. Dominique RIOU, suppléant.

c) Au titre du c) 4° de l'article D.1432-15-I.
- M. Jean LERAY, titulaire ;
- Mme Odile GOMBAULT, suppléante.

5°) Personnalités qualifiées :

- M. Guy COUILLAUD, ancien Président de l'URCAM ;
- Docteur Françoise NICOLAS, présidente du Groupe Nantais d'Ethique dans le domaine de la santé ;
- M. Jean-Luc PREEL, député de la Vendée ;
- M. Daniel GERARD.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

- Mme Annick MARTIN ;
- Mme Dominique BALLOUARD-RENAUD.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des ministères chargés des affaires sociales.

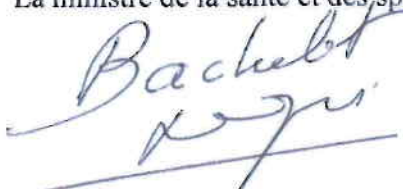
Fait à Paris, le 25 JUIN 2010.

Le ministre du travail, de la solidarité et
de la fonction publique



Eric WOERTH

La ministre de la santé et des sports



Roselyne BACHELOT-NARQUIN

**Arrêté complétant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres
du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Pays de la Loire**

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Pays de la Loire;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Pays de la Loire :

Au titre du b) 2° de l'article D.1432-15-1. (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) :

- M. Thierry GICQUEL, titulaire ; M. Daniel JURET, suppléant, désignés par la confédération générale du travail - Force ouvrière.

Article 2

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des ministères chargés des affaires sociales.


Fait à Paris, le **5 AOU 2010**

Le ministre du travail, de la solidarité et de la
fonction publique



Eric WOERTH

La ministre de la santé et des sports



Roselyne BACHELOT-NARQUIN